RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01167
Numéro SIREN : 429 797 319
Nom ou dénomination : ABORD

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt 14558

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/14558

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
Changement de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : ABORD

Forme juridique :

N° SIREN : 429 797 319

N° gestion : 2000 B 01167

Copie certifiée conforme
P / 19/11/2019 12:00:04
N° de dépôt - 2019/14558 / 429797319

ABORD
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Aéroport Clermont-Ferrand / Auvergne
2 rue Léna Bernstein - 63510 AULNAT

429 797 319 RCS CLERMONT FERRAND

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société SALVAN ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société A.E.C. AUDIT ET COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et la société SALVAN ET ASSOCIES ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions, l'Assemblée Générale :

- décide de nommer la société KPMG SA dont le siège est Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Il est par ailleurs noté que Monsieur Eric MENA reste l'interlocuteur de la société à ce titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Copie certifiée conforme
P / 19/11/2019 12:00:04
N° de dépôt - 2019/14558 / 429797319